



DEMANDE D'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE
ANNÉE 2026-2027

La demande et toutes les pièces justificatives doivent être envoyées **avant le 31 octobre 2026**.

L'allocation de rentrée scolaire se monte à :

- CHF 150.- par an pour un enfant à l'école primaire;
- CHF 200.- par an pour un enfant au cycle d'orientation ;
- CHF 220.- par an pour un enfant en secondaire II.

Conditions d'obtention :

- Le-la requérant-e et l'enfant sont domiciliés à Cologny depuis au moins six mois.
- Le-la requérant-e et l'enfant sont de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis valable.
- L'enfant reçoit personnellement le subside cantonal d'assurance maladie (subside SAM).
- L'enfant fréquente l'école obligatoire (entre la 1^P de l'école primaire et la 11^P du cycle d'orientation).
- L'enfant fréquente un établissement du secondaire II.

Requérant-e (représentant-e légal-e)

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Nationalité	
Etat civil	
Domicile	
N° de téléphone	
Adresse électronique	
Coordonnées postales/bancaires	

Enfant-s pour le(s)quel(s) l'allocation de rentrée scolaire est demandée (un seul formulaire par famille)

Nom	Prénom	Date de naissance	Ecole	Degré scolaire en 2026

Documents à joindre (copies)

- ☐ Attestation du subside 2026 du service de l'assurance-maladie ou dernière facture de l'assurance-maladie si la réduction pour le subside y est mentionnée
- ☐ Attestation d'études de l'établissement du secondaire II
- ☐ Pièce d'identité du requérant-e et du-des enfant-s

Cologny, le

Signature du requérant-e :

La commune se réserve le droit de refuser une demande ne remplissant pas intégralement les conditions.